

Structuration et mutualisation au sein du pôle ACV agricole des données et outils pour la réalisation d'ACV en productions animales

Atelier thématique du 21 juin 2012 : Allocations entre produits et coproduits

Etaient présents

Nom	Prénom	Organisme	Divers
Aissani	Lynda	IRSTEA	Intervenante
Balin	Morgan	SNIA	Pour le compte de la MDD
Bidaud	Tanguy	Coop de France NA	Pour le compte de la MDD
Boissy	Joachim	AgroTransfert Picardie	
Bouter	Anne	RMT E&E ACV	Chargée de mission ACV RMT E&E
Bulte	Carène	CCPA	Pour le compte de la MDD
Carton	Sophie	AgroParisTech	
Espagnol	Sandrine	IFIP	Animatrice RMT E&E
Gac	Armelle	IDELE	Animatrice RMT E&E action ACV et intervenante
Godart	Caroline	AgroTransfert Picardie	
Guibert	François	AFCA-CIAL	Pour le compte de la MDD
Maupu	Pauline	In Vivo	
Salou	Thibault	INRA-SAS	Intervenant
Stagiaire	Stagiaire	CETIOM	
Wilfart	Aurélie	INRA-SAS	Animatrice RMT E&E action ACV
Willmann	Sarah	ARVALIS	

Déroulement de l'atelier

- Présentation du RMT Elevage & Environnement, suivie d'une introduction de la journée aux thématiques d'allocations entre produits et coproduits.
- Présentation des choix méthodologiques réalisés au sein d'AgriBALYSE
- Présentation d'allocations possibles entre le lait et la viande réalisées par l'Institut de l'élevage
- Présentation des ACVs de fin de vie modélisées à l'IRSTEA
- Présentation des possibilités d'allocation entre les coproduits carnés identifiées par l'Institut de l'élevage

Conclusion de l'atelier

Déchets et fin de vie

- A l'heure actuelle, aucun statut juridique précis ne définit clairement les notions de **produits**, **coproduits**, ou **déchets**. Un déchet est a priori quelque chose ayant une valeur négative ou nulle. Cependant, une valeur économique va lui être attribuée par la suite, ce qui rend l'imbrication de système en ACV compliquée. La question est de savoir s'il faut attribuer une partie de la valeur ajoutée acquise par le déchet dans la filière avale au générateur de déchet, ou l'attribuer à la filière amont

génératrice du déchet. Ce point n'est pas encore résolu par la recherche aujourd'hui, et il y a beaucoup de jurisprudence autour de ces sujets. En effet, un déchet peut-il devenir un coproduit s'il retrouve une valeur économique ?

- Il faut également être capable de modéliser la fin de vie. De manière hiérarchique, il vaut toujours mieux réaliser une **évaluation spécifique**, avant d'utiliser les données existantes dans **Ecoinvent**, que de ne rien faire.
- Plusieurs points ont été soulevés concernant les ACVs de fin de vie et les déchets
 - o Une hypothèse sur l'entrant « déchet » est que sa charge environnementale est nulle
 - o L'approche territoire est forte
 - o Les impacts positifs sont durs à prendre en compte (retour Matière Organique au sol, ...)
 - o On passe rapidement vers du conséquentiel, il faut faire attention. Dans la pratique, le conséquentiel est très difficile à réaliser, cela amène beaucoup de question.

Norme ISO et ACV

- Les participants sont d'accord pour dire que la norme ISO en ACV ne permet pas de réaliser des ACV, et place l'allocation économique comme le dernier choix à faire. La question se pose donc de ne pas suivre l'ISO (qui n'a pas été mise à jour récemment) car l'allocation économique est désormais un mode d'allocation relativement souvent utilisé et justifié. Il faudrait **plutôt suivre l'ILCD** que la norme mais mieux vaut attendre les développements à venir. Il ne faut en tous cas pas privilégier à tout prix la norme.
- Ce qui est ressorti des discussions est la nécessité d'une manière générale de pouvoir **argumenter** solidement ses **choix d'allocations**. La question de conserver le même mode d'allocation tout au long du cycle de vie par rapport à un choix d'allocation selon les fonctions aux différentes étapes du cycle de vie s'est posée. Il est possible de « mixer » les allocations tout au long du cycle de vie (cf. AgriBALYSE) à condition que ce soit argumenté (analyse de sensibilité si besoin) et pertinent par rapport au cadre de l'étude. La question de l'argumentation dans les rapports et les publications se pose cependant, car il y a deux écoles de pensées scientifiques sur le sujet : il faut conserver le même mode d'allocation tout le temps pour pouvoir « boucler » entre les différents maillons ; versus l'ACV ne doit pas répondre à ces questions, ne fait pas de méta-analyse.

Les allocations

- A priori, les allocations déjà pratiquées et adoptées par les participants sont :
 - o Pour les **intrants alimentaires**, l'allocation **économique**
 - o Pour les **effluents**, **affectation entre ateliers** (cf. AgriBALYSE : traitement + stockage : affecté à l'atelier animal, transport + épandage : affecté à l'atelier animal)
 - o Pour les **coproduits animaux agricoles** : allocation **biophysique** (cf. IDELE)
 - o Pour les coproduits végétaux agricoles, aucune règle transposable n'a pu être identifiée. Il est ressorti que le choix dépendait de l'aval et en fonction de l'objet de l'étude (énergétique, économique, Matière Sèche) et que le découpage en sous-systèmes permet d'éviter l'allocation
- Une bonne pratique générale est quoiqu'il arrive d'argumenter ses choix
- Une discussion sur **l'allocation massique** a permis d'arriver à la conclusion qu'elle était **rarement pertinente** en agriculture, mais plutôt applicable en milieu industriel
- L'allocation par extension de système s'apparente à de l'ACV conséquentielle
- L'ACV n'est pas un outil d'aide à la décision mais apporte des éléments pour la décision

Les pratiques mises en œuvre et les questions de chacun :

- IFIP
 - o Allocation liée aux effluents
 - o Boucle pour les céréales fertilisées avec de l'organique
 - o Massique mais imparfait

- Aujourd'hui économique (intrants)
- MDD
 - Économique
 - Parfois un même coproduit avec plusieurs process (biocarburants versus alimentaires) → différentes allocations pour un même produit
 - Pas toujours le plus avantageux, pas toujours en faveur des coproduits
 - Moyennes olympiques sur 5 ans
- ARVALIS
 - Allocation surtout au niveau grain/ paille : économique (pour AgriBALYSE), mais quand c'est inférieur à 10%, aucun impact n'est mis sur la paille
 - Pas en faveur d'une règle d'allocation universelle mais adaptée à chaque étude
- CCPA
 - Allocation économique
 - Commune pour tous les coproduits
- AgroTransfert Picardie
 - Biomasse énergétique, alimentaire : économique
 - Porc sur paille (système complet) : plutôt des questions, sur comment faire pour allouer aux surfaces de cultures de vente
- IRSTEA
 - Déchets ménagers, effluents liquides
 - Extension de systèmes
- Ferme AgroParisTech
 - Lait / viande / renouvellement, effluents, cultures, ...
 - Économique = pratique mais des questions, ...
- In Vivo
 - Au cas par cas, en fonction de la problématique
 - Plutôt économique, énergétique pour cultures énergétiques
- INRA
 - Économique privilégiée, dans leur BDD, pour comparabilité
 - Énergétique apparaît → analyse de sensibilité
- IDELE
 - Allocation à différents niveaux
 - Des interrogations sur la pertinence de l'économique

La suite

- Favoriser les échanges
- Se référer / relayer, les positions institutionnelles / internationales des différents groupes auxquels chacun participe